

PRÉVOYANCE - CONTRATS EN DÉSHÉRENCE : MAÎTRISER L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SON IMPACT PRATIQUE



Juridique – Fiscal – Social

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

Durée de la formation ?

1 jour.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux Directeurs responsables de la mise en place des processus de gestion ou de contrôle assurant la conformité avec la réglementation relative aux contrats non réclamés. Aux responsables fonctions clés vérification de la conformité, contrôle interne, gestion des risques, de l'audit interne. Aux opérationnels gestionnaires, juristes, contrôleurs internes ou chargés de conformité impliqués dans le dispositif de gestion de ces contrats et désireux de mieux appréhender la matière dans son ensemble.

Pour obtenir quoi ?

Cette formation a pour but de présenter la réglementation spécifiquement dans le cadre des portefeuilles Prévoyance et d'apporter les outils et les méthodes d'une mise en œuvre optimisée.

Comment ?

Par un exposé pédagogique des différents aspects théoriques (contexte, réglementation...) et la présentation d'exemples pratiques de mise en application, enrichis par les échanges entre participants.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Qui anime cette formation ?

Thi-Ly NGUYEN,

Avocat au Barreau de Paris. Associée fondatrice du cabinet ESTHEMIS AVOCATS, Thi-Ly NGUYEN conseille depuis 2002 les acteurs de la protection sociale ainsi que les entreprises et branches sur leurs problématiques de protection sociale complémentaire, droit de la mutualité et assurances de personnes.



Adrien LE MAUVIEL,

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé de l'Université Paris XII et d'un Master en Protection Sociale Complémentaire de l'Université Paris I. Il intervient en droit de la mutualité, tant sur les aspects de gouvernance que sur les activités des différents organismes mutualistes, ainsi qu'en protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).



La formation en pratique...

Quand et où ?

18 septembre 2020

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 250 € HT + TVA 20 %, soit 1 500 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger, pour toute réservation d'hôtel, contactez notre partenaire :

Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00

Précisez que vous venez de la part de Caritat.

<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?

Le contexte

Les produits concernés par la réglementation sur les contrats en déshérence : de l'assurance vie à la prévoyance

Le moyen pour prévenir en amont le risque de déshérence : la rédaction vertueuse de la clause bénéficiaire

Le cadre juridique des contrats en déshérence

- Rappel des dispositifs législatifs existants (Loi sur la sécurisation financière, dispositifs AGIRA I et AGIRA II)
- La Loi Eckert du 13 juin 2014
- Les pouvoirs de l'ACPR

Conséquences de la Loi Eckert dans l'organisation interne des assureurs

- Renforcement des obligations à la charge des assureurs
- Identification des personnes assurées décédées (obligation de consultation annuelle du RNIPP étendue)
- Recherche des bénéficiaires (méthode, moyens de recherche, recours à un service dédié...)
- Gestion des contrats non-réclamés (revalorisation post-mortem du capital garanti, TMR, plafonnement des frais de gestion post-mortem)
- Règlement du capital (procédure, démarches, délai réglementaire...)
- Les modalités de transfert des fonds issus des contrats en déshérence à la CDC (procédure, préconisations...)

Conséquence de la Loi Eckert dans la relation entre l'assureur et le délégataire de gestion

- Redéfinition de la relation Assureur/Délégataire de gestion
- Harmonisation des conventions de délégation de gestion

Application pratique : définition d'une méthodologie de traitement des contrats en déshérence

- Questions liées à la conformité (problématique SI, métiers et organisationnelle...)
- Cas particulier d'une clause bénéficiaire égarée par le Gestionnaire et incidences pratiques
- Traitement efficace des stocks de contrats en déshérence

« Loi Eckert » : bilan

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

« Programme très complet et adapté à la difficulté du sujet. La formatrice a répondu à mes interrogations. »

JK, Juriste - MUTUELLE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS

« L'intégralité du contenu de la formation était adaptée au thème et à mes attentes. »

NV, Responsable projets - MGEN UNION

« Présentation très complète, illustrée d'article de loi et d'exemples de tableau de bord. »

PC, Chargée d'études statistiques - MUTUELLE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS

Cette formation est proposée en partenariat avec :



SIRET 477 962 690 00020

5 rue Tronchet - 75008 Paris
Tél. : 01 44 51 04 00 - Fax : 01 44 51 04 09
www.caritat.fr